

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE

I - RAPPEL DU DÉROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique, conformément à l'arrêté de monsieur le préfet de la Seine-Maritime s'est déroulée du 13 juin au 13 juillet 2022.

Article R123-18 Modifié par décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 – art 4 : « *Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontre, dans un délai de huit jours, le responsable du projet, plan ou programme et lui communique les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête du registre d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.* »

J'ai pris rendez-vous avec M. François THIEBAUT, de la sté EnergieTEAM, représentant le responsable du projet pour le rencontrer et lui remettre le présent procès-verbal le 19 juillet 2022 à 10 h 00.

II – OBSERVATIONS ET PIÈCES DÉPOSÉES

Durant l'enquête 28 observations ont été consignées / Sept sur le registre d'enquête, dix sur l'adresse mail et 10 sur le registre électronique de la sté Publilégal. Il y a eu une observation présentée par courrier postal.

L'ensemble des observations du public et des associations a été repris dans le tableau synthétique ci-dessous :

Date du dépôt	nombre	Nom Ou association	Sujet de l'observation Thème
			Registre papier mairie de Guerville
21/06	1	M. Savarin demeurant à Melleville	Environnement- paysages- bruit – Demande la possibilité de consulter les vérifications relatives au bruit après l'éventuelle installation du parc
21/06	2	Mme M.P Baurel (?) /Savarin	Pollution visuelle et sonore
21/06	3	Association « préservons la plaine » (N°RNA : w761002000)	(MP Savarin-Baurel (?) Pollution des sols – paysages – perte de valeur des maisons – question du recyclage après démantèlement

	02/07	4	M. Mme Leboucher Patrick Dt Bazinval	Prévision de défrichement d'une partie de parcelle boisée sans signature de contrat – souhaite avoir le plan précis du défrichement
	12/07	5	Flechette(?) rené Dt Millebosc	Projet trop près des habitations- devrait être à 1700 m des habitations selon les instances européennes
	13/07	6	M. Mme Leboucher Patrick Dt Bazinval	(suite n° 4) N'ayant pas été contacté par le maitre d'ouvrage M. Leboucher vient signaler qu'il a changé d'avis, qu'il est maintenant défavorable au projet- atteinte au paysage béton, permanent dans le sous sol, 700 camions pour réaliser le projet, aucun propriétaire des terres nécessitant un arasage de talus ou défrichement n'a été contacté – cd 49 interdit au plus de 3.5t – nouvel arasement dans 20 ans – Energieteam ignore les droits de la propriété privée-
	13/07	7	M. Mme Baton (?) Dt Melleville	Nuisances sonores et dégradation des paysages
<p><u>Commentaire du commissaire enquêteur</u></p> <p>M. <i>Baton</i>, très mesuré dans ses propos et plutôt favorable au principe des éoliennes, nous a fait remarquer qu'il demeure à dans le village de Melleville, et que lorsque le vent d' est souffle assez fort, il entend distinctement le bruit gênant des éoliennes du parc de Melleville-Guerville, semblable à un moteur thermique.</p>				
Numéro informatique - formulaire			<p>Registre numérique Publi légal (http://felequesnot76.enquetepublique.net)</p>	
5	03/07	1	Anonyme Habitant de Millebosc	Met son Veto - nuisances assurées, perte de la valeur de notre bien et dénaturation de notre magnifique panorama - intérêts financiers -
12	09/07	2	association "Terre Mer Forêt" de St Pierre en Val	protection des paysages et de la biodiversité -éviter la destruction de terres agricoles de grande valeur -protéger la santé des riverains (au vu du rapport de l'ARS figurant dans le dossier) -l'implantation de ces parcs est situé dans une zone classée saturée (plan régional éolien) ce qui pourrait nuire à la qualité de vie des riverains.
13	11/07	3	Anonyme	Des éoliennes vont être implantées sur des terres qui servent à nous nourrir. Quelques éoliennes venant dénaturer le paysage vont-elles résoudre le problème des besoins énergétiques ? nuisances et pollutions sonores et visuelles -l a plupart du temps des éoliennes à l'arrêt ! cette société croissante consomme de plus en plus d'énergie..... Le contexte est très paradoxal ! aucun intérêt écologique mais juste économique. [pour] enrichir les promoteurs éoliens

14	11/07	4	Anonyme	nuisances sonores et visuelles. Je manifeste mon opposition à ce projet qui va dénaturer l'environnement et nuire à la biodiversité, créer des nuisances pour les habitants mais aussi pour les oiseaux et les animaux
15	12/07	5	Anonyme	Nous avons besoin d'électricité, soit. L'infime production fournie par les éoliennes ne permettra pas de satisfaire les besoins, donc, il faudra continuer l'implantation des éoliennes sur tous les territoires. Je suis désolé de voir des terres de 1ère catégorie avec des richesses de production alimentaire sacrifiées pour des éoliennes
16	12/07	6	Arnaud Gal	Horribles machines sur nos terres agricoles qui servent en premier lieu à nous nourrir mais qui servent également de refuge à une multitude d'animaux. Je ne suis pas contre les projets éoliens quand ils sont bien pensés - nos agriculteurs voient là une opportunité financière non négligeable que les promoteurs savent bien exploiter. L'énergie soi-disant produite par ses machines doit être rachetée par EDF plus chère que celle qu'il produit., un non-sens quand on nous fait croire que cette énergie est soi-disant verte et renouvelable à l'infinie., ce projet va faire bénéficier financièrement la commune de Guerville alors que l'implantation se situe plus à proximité de la commune de Millebosc.
17	13/07	7	Christine RODIER, maire de Millebosc	<p>Monsieur le Commissaire Enquêteur,</p> <p>Sollicité à de très nombreuses reprises par de multiples sociétés, le conseil municipal de Millebosc a fait le choix, à l'unanimité, de refuser l'implantation d'éoliennes sur son territoire pour de multiples raisons :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le risque de saturation paysagère lié aux cinq éoliennes déjà existantes et leur impact environnemental dénaturant nos paysages riches et variés; - la dégradation sur la biodiversité par la grande proximité de ces engins avec la forêt d'Eu et l'impact que ces éoliennes auront sur les oiseaux, migrateurs ou non, et sur les chauve-souris, toutes protégées par la loi du 10 juillet 1976; - l'impact que ces éoliennes auront sur nos terres, nos champs. Ils sont, en zone rurale, un atout qu'il faut protéger, défendre, soutenir, et non pas polluer en surface, en sous-sol ou visuellement ; - la demande des services de l'Etat de limiter l'artificialisation des sols et l'emprise foncière pour préserver l'activité agricole et forestière ;

				<p>- par leur proximité et leurs émissions acoustiques, ces éoliennes (neuf au total) auront un impact sur la population et engendreront un risque sanitaire;</p> <p>- la mise en place des socles et fondation suppose des milliers de tonnes de béton, que personne ne viendra enlever et qui resteront à jamais dans nos sous-sols ;</p> <p>Enfin, nous considérons que la filière éolienne, qui ne repose que sur des enjeux économiques lucratifs et sur des aides publiques, peut se retrouver en difficulté... Qui gèrera à terme la maintenance ou le démantèlement de ces engins et qui paiera ? Nous nous inquiétons des sommes importantes qui pourraient être demandées aux particuliers ou aux collectivités.</p> <p>Les belles promesses (surtout financières) des sociétés chargées d'implanter ces éoliennes n'engagent que ceux qui y croient. Les communes rurales comme les nôtres ont effectivement des difficultés pour boucler leur budget. Mais au regard des contraintes financières qui sont les nôtres, doit on tout accepter ? Dans un courrier adressé à Monsieur le Préfet et au Président de la région Normandie, nous avons demandé un moratoire sur l'implantation de ces éoliennes terrestres. Avec ses deux centrales nucléaires, le développement du futur EPR, l'implantation prochaine d'un parc éolien en mer, Il me semble que la Seine-Maritime contribue déjà largement à la production d'électricité.</p>
--	--	--	--	---

Commentaire du commissaire enquêteur

En raison de l'auteur de cette observation, j'ai estimé utile de la retranscrire dans son intégralité.

18	13/07	8	François Mary Adjoint au maire de Baromesnil	<p>Parc éolien du QUESNOT : zone 7 qui a été définie dans le SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN TERRESTRE DE LA HAUTE NORMANDIE.</p> <p><i>Suivent de longs extraits de la page 28, 22, 34, 35 , notamment :</i> une densification de certains parcs éoliens et/ou une augmentation de puissance des machines à terme, peuvent être envisagées.../... l'implantation de parcs supplémentaires dans ces zones risquent d'engendrer à terme un mitage du territoire et des effets cumulatifs pouvant s'avérer problématiques quant à la qualité de vie des riverains et à l'intégrité des paysages.../...La préservation d'espaces visuels sans éoliennes doit être garantie afin de conserver un paysage autre qu'énergétique.../la séparation des champs d'éoliennes par des distances dites de « respiration » et l'interdiction de l'exploitation systématique des espaces disponibles doivent être respectées. L'implantation d'éoliennes dans les sites boisés et leurs abords immédiats doit être proscrite.</p>
----	-------	---	---	---

			<p>A la lecture des extraits ci-dessus, on comprend que les promoteurs n'ont pas tenu compte de ces informations, puisqu'elles montrent que l'étude même de ce parc n'aurait pas dû être envisagée. Voici des éléments supplémentaires qui viennent s'opposer à la réalisation de ce parc :</p> <p>Les éoliennes prévues font 180 m de hauteur, ce qui est beaucoup plus haut que les autres éoliennes déjà construites dans la zone 7, cela va donc augmenter leur impact visuel. Du plateau où elles sont prévues, beaucoup d'autres parcs sont déjà visibles, y compris des parcs implantés dans le département de la Somme. Si de nouveaux parcs voient le jour sur le plateau près de la ville d'Eu entre Bresle et Yères où se trouvent de nombreux villages et hameaux proches les uns des autres, ce qui est demandé pages 34 et 35 du SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN TERRESTRE DE LA HAUTE NORMANDIE sera totalement bafoué. Dans cette partie de la zone 7, entre Bresle et Yères existe une petite zone de respiration qu'il me paraît indispensable de préserver en interdisant ce projet pour être en accord avec ce Schéma Régional. Toutes les zones à plus 500 m des habitations n'ont pas vocation à être systématiquement exploitées.</p> <p>L'étude des promoteurs essaie de minimiser l'impact que ces deux parcs auront sur la vue classée depuis la chapelle Saint Laurent d'Eu. Le SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN TERRESTRE DE LA HAUTE NORMANDIE demande pourtant de faire attention aux grands paysages.</p> <p>Les communes avoisinantes et notamment Melleville (la plus proche) ont toutes voté contre le projet du Quesnot. Même les communes à partir desquelles le projet du parc du Moulin Saccard (Le Mesnil Réaume, Monchy, Saint-Pierre-en-Val) a été lancé ont voté récemment contre ces deux projets : Quesnot et Moulin Saccard).</p> <p>Les éoliennes de ces projets sont visiblement en trop par rapport à celles qui existent déjà dans le secteur.</p> <p>Par ailleurs, si on prend en compte la nature fertile des terres agricoles où les éoliennes devraient être implantées, il est totalement aberrant de gaspiller ces espaces (il faut aussi tenir compte de l'emprise totale avec les voies d'accès). Dans le contexte actuel que la guerre en Ukraine met en avant, il serait prudent de conserver en bon état le maximum de terres cultivables, afin de viser l'autonomie de notre pays.</p> <p>Compte tenu de tous ces éléments, je suis totalement opposé à ces projets éoliens.</p>	
<p>Commentaire du commissaire enquêteur</p>				

En raison de l'auteur de cette observation, j'ai estimé utile de la retranscrire dans son intégralité, même si elle est basée essentiellement sur le SCHÉMA RÉGIONAL ÉOLIEN TERRESTRE DE LA HAUTE NORMANDIE.				
19	13/07	9	Arnaud Degromard	ce projet ne concerne pas que les habitants de Guerville mais tous les riverains des communes voisines qui vont en subir directement les nuisances. Ce serait un déni de démocratie de poursuivre ce projet à l'encontre de tous les habitants sans parler des inconvénients liés à tout projet éolien (rendement insuffisant, pollution visuelle, saccage des paysages, supercherie écologique ...
20	13/09	10	Thierry Degromard	<p>1. Tant qu'aucune solution de stockage de l'énergie intermittente n'est opérationnelle, l'éolien n'apporte aucune solution au problème d'une production d'énergie nécessaire tous les jours et toutes les heures de l'année. Il faut savoir que non seulement ces éoliennes ne fonctionnent qu'à peine un tiers du temps, mais en plus que lorsque c'est le cas, leur production est extrêmement irrégulière (des pics et des moments de très faible production). C'est véritablement "mettre la charrue avant les bœufs".</p> <p>2. Pour les raisons ci-dessus, prétendre que l'éolien va en quoi que ce soit remplacer le nucléaire relève de l'ignorance ou de la tromperie délibérée, ou encore d'une sorte de fanatisme idéologique sans aucune rationalité.</p> <p>3. Le bilan carbone de ces installations et plus généralement le coût écologique, s'ils sont estimés de façon réaliste, ne sont pas du tout rassurants. - dégâts irréversibles faits à la Terre, celle des agriculteurs [et] à tous : béton enfoui pour toujours dans les champs, probables cimetières d'éoliennes qui ne seront jamais démantelées, dégâts sur la faune et sur l'habitabilité de vastes étendues de territoires...</p> <p>4. Pour nos territoires déjà impactés par la production d'énergie nucléaire, certes moins nuisible, est-il juste d'y ajouter ces installations dévalorisantes et nuisibles pour la santé ?</p> <p>Conclusion : Devant tant de nuisances, nous vous prions d'examiner si les sacrifices imposés aux habitants seraient en quelque manière compensés par des avantages que personnellement je pense inexistantes.</p> <p>Si ce n'est pas le cas, il faut impérativement annuler ces projets.</p>
<p>Commentaire du commissaire enquêteur</p> <p>j'ai estimé utile de la retranscrire cette observation dans son intégralité dans la mesure où elle soulève des sujets peu ou pas abordés par le public mais que j'estime d'une importance décisive. Le problème du bilan avantages/inconvénients est opportunément posé.</p>				
Numéro informatique – e-mail			Mail PubliLégal felequesnot76@enquetepublique.net	

1	15/06	1	Mairie de Gamaches	« <i>Avis défavorable</i> »
2	28/06	2	Christophe Guilbert maire de Villy-sur-Yères	revenus fiscaux supplémentaires sur une durée importante de 15 à 20 ans pour la commune et la communauté de communes, mais aussi pour le département.
3	29/06	3	Anonyme	Energie renouvelable , locale et gratuite = avenir propre à nos enfants. Il faut développer l'énergie éolienne sans risque, plutôt que des centrales nucléaires. L'éolien est une énergie compétitive par rapport aux centrales nucléaires.
4	29/06	4	Jacky Joly	Soutien au projet éolien de Guerville pensant à l'avenir et notamment à l'énergie propre , renouvelable et intarissable+ l'emploi qu'il pourra apporter sur notre territoire et une aide financière pour le développement de la commune.
6	05/07	5	V. Olivier	Je suis propriétaire de la maison au 10 lotissement le clos des bleuets, [Guerville] la maison la plus exposée à votre projet... Que me rapporte votre implantation ? Quelle valeur marchande ma maison va-t-elle perdre ? Quelle nuisance sonore et visuelle, faudra t'il supporter ? Je comprends ma commune et les exploitants agricoles que vous arrosez gracieusement, mais moi en première ligne? Qu'est ce que j'y gagne à part 2 éoliennes tt proches dont une en face de ma baie vitrée. (deux photos montages jointes)
7	05/07	6	Frédéric Berthelot groupe Lhotelier	soutien au projet de la ferme éolienne : 1/, les investissements des acteurs des énergies renouvelables, venant essentiellement de l'éolien, permettent à notre entreprise de faire travailler 15 personnes à temps pleins uniquement sur notre agence et d'occuper une vingtaine d'acteurs locaux(agriculteurs, TP, intérimaire , personnel en insertion...)sur le site pendant 6 mois! 2/ nécessite de produire [rapidement] de l'énergie propre et de gagner en autonomie.
8	06/07	7	MP Savarin (A déjà formulé des observations (RP 2 ET 3) nous mentionnons ici les nouveaux arguments)	J'aimerais une consultation citoyenne dans nos villages/ Tous les villages aux abords de ces parcs devraient être consultés / Trouvez-vous normal qu'un village touche les « royalties » et que ce soit les villages voisins qui aient tous les inconvenients (bruit, flash, pollution visuelle) ; nous sommes cernés par les parcs éoliens dans notre région, c'est devenu insupportable. Les flashes nocturnes perturbent le sommeil- Lorsque l'on connaît le rendement de ces aéro-générateurs, le coût que cela représente sur notre facture et à l'état, on dit stop, faisons un moratoire , une réflexion sans les promoteurs pour réfléchir sans la présence d'intérêt financier.
9	06/07	8	Laure Bonamy	Notre Société étant sollicitée, ces prestations permettent de pérenniser les emplois de nos 2 salariés. Très favorables.

			Megatech ingenierie		
10	07/07	9	Giovanni Graziato Sté Gécitec	Ces marchés engendrent, une quote-part du chiffre d'affaires de 12M€ qui fait travailler 3 équipes de 4 personnes + un chef de chantier et un conducteur de travaux à plein temps pendant une année. -réduction de consommation des énergies fossiles.	
11	08/07	10	Christophe Devilly	faire effectuer un sondage auprès des habitants de MILLEBOSC – pollution visuelle et auditive que cela va générer avec ses effets pervers sur notre santé -- 'incidence sur la cause animale et la faune sauvage. Comment peut-on laisser se déverser des tonnes de béton dans un sol sans penser à l'après-implantation quasi sous nos fenêtres - dévaluer notre patrimoine immobilier- analyser les impacts de cette pollution -	
				Courriers postaux ou déposés	
	13/06	1	Thierry Déspréaux	Ressources complémentaires pour la commune	
TOTAL GENERAL	AU 13/07	28			

* favorable / défavorable / pas d'avis formulé

III OBSERVATIONS ET QUESTIONS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Questions diverses

1/ Chacun a l'habitude d'apercevoir de plus en plus des buses variables en campagne qui est un animal bien différent du Busard St Martin. Cette espèce ne devrait-elle pas être concernée par le volet avifaune ?

2/ Serait-il envisageable pratiquement et financièrement de déplacer les E3 et E4 de 60 mètres à l'ouest pour les éloigner des lisières ? cela a-t-il été étudié en amont du projet et dans ce cas pourquoi cette implantation n'a-t-elle pas été retenue ?

3/ Quelles différences de perception visuelle trouve-t-on dans les photos 94-96-98 et 99 des pages 174 – 176 -178 et 179 de l'étude environnementale qui semblent identiques ?

4/Le maitre d'ouvrage a-t-il eu connaissance de projets immobiliers dans le périmètre rapproché de la ZIP ?

Volet financier

Selon certains spécialistes en 2021, la filière éolienne a remis à l'Etat l'intégralité des 1,8 milliards d'euros de subventions qu'elle avait perçues, Les éoliennes pourraient même rapporter 3,7 milliards d'euros au budget de l'Etat. Compte tenu des prix de l'électricité record, l'éolien cesse d'être une charge pour les finances publiques. Il pourrait même générer des recettes exceptionnelles en 2022.

5/ Le financement « maison-mère » représente un investissement d'environ 21,5millions d'euros que le maitre d'ouvrage dit prendre en charge, n'y a-t-il plus de subventions de l'Etat ?

6/ Energieteam a retenu le tarif de 70 € MW/h pour la définition de son business plan.

A quoi correspond ce prix de vente annoncé par le maitre d'ouvrage par rapport au TRVE, au prix proposé par la CRE et au prix que paie le consommateur ?

Dans quelle mesure Energieteam qui a retenu le tarif de 70 € MW/h pour la définition de son business plan présente-elle la garantie de s'y conformer et pendant combien de temps ?

7/ Quelles sont les modalités de la garantie financière, que vous estimez à 288 000 € ? la somme de cette garantie est évaluée, mais est-elle bloquée dans un établissement bancaire ?

Retombées économiques

8/ Pourquoi le tableau 81 des retombées économiques du dossier (commune de Guerville 27 906, 79 € est-il si différent de celui que vous avez fait parvenir par la suite ? (commune de Guerville 44 597 €) [

Le maitre d'ouvrage nous a remis un argumentaire sur les retombées économiques mais nous avons trouvé des différences de chiffres que nous demandons à comprendre.

]Quel est le chiffre net réel total des retombées économiques ?

Tableau 81 : Estimations des retombées économiques

E138 - 4.2 MW					
	Communes	EPCI	Département	Région	Total
TFPB	9 495,84 €	249,66 €	11 107,68 €		20 853,18 €
IFER	6 358,80 €	15 897,00 €	9 538,20 €		31 794,00 €
CFE	12 006,46 €	337,26 €			12 343,72 €
CVAE	45,69 €	6,27 €	95,1 €	49,02 €	196,08 €
Total	27906,79 €	16490,19 €	20740,98 €	49,02 €	

A-TABLEAU DE FISCALITE

Commune	Nombre éolienne	puissance	PDL	Régime fiscale	Commune	Syndicat	EPCI	Département	Région	TOTAL
Guerville	4	4.2	2	FPA	44 597€	653€	64275€	50 380€	1597€	161502 €

FPZ : fiscalité professionnelle de zone

FPA : fiscalité professionnelle additionnelle

Les retombés économiques pour l'ensemble du projet seront de 44 597€ /an pour la commune de Guerville, de 64 275€/an pour la Communauté de communes interrégionale Aumale-Blangy-sur-Bresle, 50 380€ pour le département.

TAUX

	Commune	Syndicat	EPCI	Département	Région
TA	22,51%		0,64%		
TFB	21,68%	0,26%	3,2%	25,36%	
CFE	19,58%	1,11%	0,55%		

CALCULS

Taxe Local

	Commune	Syndicat	EPCI	Département	Région	TOTAL
TFPB =	7805€	94€	205€	9129€		17233€
CFE =	9868€	559€	277€			10705€
CVAE =	148€		204€	3098€	1597€	6388€
TOTAL	19161€	653€	686€	12227€	1597€	

IFER

Commune	EPCI	Département	Région	TOTAL
25 435€	63 588€	3 098€	1 597€	127 176 €

TA

Commune	EPCI	Département	Région	TOTAL
2 701€	77€			2 778€

Ferme éolienne le QUESNOT

Retombées économiques du projet

Plateformes

« La technique envisagée pour réaliser les plateformes de montage consistera d'abord en un décapage de la surface de terre végétale, puis un traitement à la chaux en profondeur du sol et l'ajout d'une couche de surface de Graves Non Traitées (GNT) ».

9/ Si nous connaissons la surface d'une plateforme, (une superficie entre 1045 et 1960 m² (talus compris) pouvez-vous préciser la profondeur de l'installation : chaux – cubage de graves et l'absence de béton ? et pourquoi l'estimation de la superficie est-elle pratiquement du simple au double ?

Aviation militaire

« A ce jour, nous sommes en attente d'un retour de l'aviation militaire. Le projet respecte cependant la servitude de l'aviation civile » .

11/ Avez-vous eu une réponse favorable de l'aviation militaire ?

Bridage et production électrique

Cette question a été évoquée dans le volet chiroptères, pour lequel le maitre d'ouvrage nous a remis un argumentaire, et dans l'étude des vents.

a) Le bridage lors des moments favorables au vol des chiroptères n'impliquerait qu'une diminution infime de la production d'électricité.

b) un bridage est également effectué en relation avec le bruit des pales : les émergences au droit de chaque habitation ne doivent pas dépasser 5 dB(A) le jour (de 7h à 22h) et 3 dB(A) la nuit (de 22h à 7h), lorsque le bruit ambiant (bruit résiduel et bruit des éoliennes) est supérieur à 35 dB(A). Si les limites étaient atteintes, un bridage ralentit les rotors pour en diminuer l'impact sonore, de jour ou de nuit.

c) un autre bridage est effectué lorsque le vent devient trop fort et risque d'entraîner un danger pour la rotation trop rapide des pales. Elles sont donc mises en drapeau, voire totalement arrêtées en cas de vent fort (plus de 80 km/h environ). Ces arrêts sont très ponctuels et les rotors se remettent en marche dès que le vent devient plus modéré. L'éolienne démarre automatiquement lorsque la vitesse du vent tombe en dessous de la vitesse de vent de coupure pendant 10 minutes consécutives

c) Un autre aspect relatif à la production d'électricité est le caractère irrégulier du vent. En période d'accalmie, le rendement électrique est réellement minimal. le public reproche le caractère intermittent de cette énergie.

15/ quelles sont les conséquences de l'accumulation de ces divers bridages sur la production électrique ?

Observations et questions du public

Fondations

L'emprise surfacique de la **fondation**, sur laquelle est fixé le mât de l'éolienne, peut être estimée à un disque d'environ 13 mètres de rayon (530 m²). Des études géotechniques seront réalisées en vue de définir les caractéristiques des fondations (profondeur, superficie nécessaire). .../...On estime à 850 m³

par fondation le volume de béton coulé auquel il convient de rajouter quelques mètres cube pour le poste de livraison.

Donc $850 \text{ m}^3 / 530 \text{ m}^2 = 1.60 \text{ m}$ de hauteur de fondation ...

Or on trouve plus loin « *La fondation assure la transmission dans le sol des efforts générés par l'éolienne. Il s'agit en général d'un ouvrage circulaire enterré, de 20 à 25 m de diamètre, en béton armé. Dans la majorité des cas, cet ouvrage repose à une profondeur voisine de 4 m* »

Et il est compté 121 camions toupies par éolienne, 22 camions de transport par éolienne 30 camions pour la base de vie soit un total de 692 camions.

10/ L'augmentation du trafic sur ces petites routes de campagne (interdites au plus de 3,5 t ?) n'est donc pas à négliger. Le maître d'ouvrage s'engage à nettoyer les routes mais s'engage-t-il à faire refaire les routes éventuellement endommagées par ces passages, et à mettre en place une signalisation adéquate pour les usagers sur les routes empruntées par les camions, et pas seulement pour les randonneurs ?

Atteinte à la beauté des paysages - Saturation de l'espace visuel et « mitage industriel » des campagnes

La plupart des détracteurs du projet ont déposé des observations relatives aux pollutions visuelles, sonores, à l'atteinte à **l'environnement, aux paysages**. L'association « sauvons la plaine » avance de plus l'argument de la « perte de valeur des maisons »

Selon un habitant de Millebosc, il est anormal de continuer à implanter des éoliennes partout et n'importe comment entre deux villages.

12 / quelle réponse le maître d'ouvrage donne-t-il à ces arguments ?

Bruit - Impact acoustique

Avec le paysage, le bruit est l'un des motifs les plus récurrents d'opposition aux éoliennes. Les données chiffrées ne convainquent pas le public.

celles du dossier sont les mesures de bruit réalisées au niveau des habitations les plus proches (6 points) pour différentes vitesses de vent

⇒ En période de jour : niveaux sonores entre 29,4 et 48,5 dB(A) selon les points de mesure et les vitesses de vent

⇒ En période de nuit : niveaux sonores entre 21,7 et 47,8 dB(A) selon les points de mesure et les vitesses de vent.

13/ Donc , à 500 mètres, le bruit d'une éolienne perçu par vent fort (40 à 50 km/h) est-il donc comparable à celui d'une machine à laver qui tourne (hors essorage) ?

14/ le bruit du vent lui-même, dans les arbres, les allées, les jardins et le bruit ambiant, s'ajoute-t-il aux niveaux sonores des éoliennes relevés ? (48.5 db de jour par grand vent), autrement dit, les

niveaux sont-ils les bruits ambiants perçus chez les riverains ou l'émergence¹, le bruit particulier des éoliennes ?

Distance aux autres parcs éoliens

Pour le public, le problème des autres parcs éoliens n'est pas basé sur la distance, mais sur l'accumulation des champs éoliens visibles dans le même paysage. Cette question d'appréciation a été calculée scientifiquement avec des angles, des cônes, des mesures. Pour le public, ces chiffres ne correspondent à rien, en tous cas, pas à l'impression d'encercllement ou de pollution visuelle qu'il ressent.

16/ Quelle est la politique d'EnergieTEAM sur l'implantation des ZIP dans des zones déjà bien pourvues en parcs éoliens ?

Démantèlement

M. Devilly avance « Comment peut-on laisser se déverser des tonnes de béton dans un sol sans penser à l'après. Ce problème, qui visiblement n'en est pas un, restera à jamais irréversible ».

17/Le maître d'ouvrage ne s'engage-t-il pas à rendre l'endroit (sol et sous-sol) tel qu'il était avant l'implantation des éoliennes, en dynamitant le socle si nécessaire et en enlevant le béton qui sera réemployé ?

Je soussigné Didier Ibled, commissaire enquêteur, conformément à la réglementation, avoir remis en main propre à M. François THIEBAUT représentant la société EnergieTEAM, maître d'ouvrage, un exemplaire du présent procès-verbal de synthèse lors d'une rencontre qui s'est déroulée à la mairie de Guerville dans les huit jours suivant la fin de l'enquête publique, soit le mardi 19 juillet à 10 h 00

M. Thiebaut est invité à produire dans un délai de quinze jours, soit avant le 3 août 2022, un mémoire en réponse à ce procès-verbal.

Fait en double exemplaire, l'un annexé à notre rapport, et l'autre remis en main propre à M. Thiebaut qui signe le présent.

*François THIEBAUT
Sté EnergieTEAM*

*Didier IBLED
commissaire enquêteur*

¹ Note pour le public : L'émergence est la différence entre le niveau de bruit ambiant, comportant le bruit particulier en cause (les éoliennes) et celui du bruit résiduel constitué par l'ensemble des bruits habituels, extérieurs ou intérieurs, dans un lieu donné.